



## COMMUNE de MANZIAT (Ain)

### PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 30 mai 2023, 20H00

**Date de la convocation :** 23 mai 2023

**Nombre de membres en exercice :** 18

**Présents:** APPERT Annie, BERNARD Stéphanie, BERRY Florence, BOURGEOIS Josette, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CATHERIN Michel, CHAMBARD Nathalie, CHARVET Corinne, COULON Arnaud, FAYARD Estelle, FEYEU Muriel, GIBOT Alain, LARDET Denis, RATTON Didier, REVEL Grégory.

**Absents excusés:** VOISIN Luc, BENOIT Monique

**Pouvoirs :** BENOIT Monique a donné pouvoir à BOURGEOIS Josette

**Président de séance :** LARDET Denis.

**Secrétaire de séance :** REVEL Grégory

☒ **Procès-verbal de la séance du 25 avril 2023** le conseil municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées avec 16 voix pour et une abstention d'une personne absente.

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, M. le maire tient à remercier S. BERNARD pour l'organisation de la cérémonie du 8 mai, mais également les conseillers qui se sont rendus disponibles.

Il informe le conseil que C. CATHERIN, D. RATTON et lui-même ont participé au concours de lyonnaise organisé par l'Amicale Boules de Manziat.

#### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

M. le maire rappelle au conseil que certaines associations peuvent bénéficier d'une subvention comme il a été expliqué lors de la commission Vie Scolaire – Associations – Bibliothèque et d'un précédent conseil. A cet effet, lors du vote du budget principal communal le 28 mars 2023, une somme a été provisionnée en vue de l'attribution de ces subventions. M. le maire présente aux conseillers municipaux, la proposition de répartition des subventions aux associations telle qu'elle suit et demande au conseil de bien vouloir valider l'attribution de ces subventions et l'autoriser à procéder à leur versement.

NOM ASSOCIATION	MONTANT
UNION MUSICALE	3 296.93 €
JEANNE D'ARC	2 210.18 €
FOOTBALL CLUB DE MANZIAT	4 651.42 €
AMICALE BOULES DE MANZIAT	51.78 €
TENNIS CLUB DE MANZIAT	155.34 €
RESTAURANT SCOLAIRE	10 353.42 €
SOU DES ECOLES	811.46 €
APEL	468.46 €

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'instruction budgétaire M57

Vu la délibération du 28 mars 2023 portant vote du budget principal communal 2023

Vu la décision modificative n°1 au budget principal communal 2023 en date du 25 avril 2023

Considérant que le tableau de répartition des subventions aux associations s'établit ainsi qu'il précède

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à mains levées et à l'unanimité, valide la répartition des subventions telles qu'elles apparaissent sur le tableau ci-dessus, et autorise M. le maire à procéder à leur versement dans la limite des crédits budgétaires.

### DEMANDES DE SUBVENTIONS ASSAINISSEMENT

M. le maire informe le conseil que la commune continue sa démarche de réhabilitation de son réseau d'eaux usées. Comme les précédents chantiers, il reste des secteurs programmables car définis comme des priorités aux termes de la convention tripartite signée entre le Directeur de l'Agence de l'Eau, le Préfet et le Maire de Manziat le 20 décembre 2013. Ces derniers peuvent bénéficier d'aides auprès du conseil départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau. Un marché a été lancé et l'entreprise POLEN a été désignée comme attributaire de ce marché, dans lequel il était précisé que les opérations de réhabilitation seraient réalisées selon les principes de la charte de la qualité nationale des réseaux d'assainissement. Ces secteurs sont :

#### ASSAINISSEMENT D3 – SECTEUR RUE DES MILLETS

DEPENSES	RECETTES
. travaux : 53 110.80 € H.T. . Techniciens et imprévus : 7 889.20 € H.T.	Département (20%) : 12 200.00 € HT Agence de l'eau (20%) : 12 200.00 € HT Autofinancement : 36 600.00 € HT
TOTAL : 61 000.00 € H.T.	TOTAL : 61 000.00 € H.T.

#### ASSAINISSEMENT D6 – SECTEUR ROUTE DES GREFFETS

DEPENSES	RECETTES
. travaux : 96 453.70 € H.T. . Techniciens et imprévus : 13 546.30 € H.T.	Département (20%) : 22 000.00 € HT Agence de l'eau (20%) : 22 000.00 € HT Autofinancement : 66 000.00 € HT
TOTAL : 110 000.00 € H.T.	TOTAL : 110 000.00 € H.T.

#### ASSAINISSEMENT D8 – SECTEUR RUE DE LA FRERIE

DEPENSES	RECETTES
. travaux : 61 284.90 € H.T. . Techniciens et imprévus : 8 715.10 € H.T.	Département (20%) : 14 000.00 € HT Agence de l'eau (20%) : 14 000.00 € HT Autofinancement : 42 000.00 € HT
TOTAL : 70 000.00 € H.T.	TOTAL : 70 000.00 € H.T.

#### ASSAINISSEMENT D13 – SECTEUR CHANTELOUP

DEPENSES	RECETTES
. travaux : 89 378.40 € H.T. . Techniciens et imprévus : 12 621.60 € H.T.	Département (20%) : 20 400.00 € HT Agence de l'eau (20%) : 20 400.00 € HT Autofinancement : 61 200.00 € HT
TOTAL : 102 000.00 € H.T.	TOTAL : 102 000.00 € H.T.

M. le maire demande au conseil de bien vouloir :

- valider le tableau de financement des opérations ainsi que leurs montants hors taxes
- l'autoriser à déposer des dossiers de demandes de subvention afin de solliciter les aides du Conseil Départemental, de l'Agence de l'Eau

- de réaliser ces opérations d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement (*ou le cas échéant de sa déclinaison régionale*),

- autoriser le Département, pour ces opérations de réfection du réseau d'assainissement des secteurs ci-dessus, à percevoir les aides attribuées par l'Agence de l'Eau pour le compte de la commune et à les lui reverser,

- l'autoriser à demander, en justifiant et en motivant cette demande, un démarrage anticipé des travaux à l'ensemble des financeurs éventuels, sans que cela n'engage ces derniers.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'instruction budgétaire M49

Vu la délibération du 28 mars 2023 portant vote du budget assainissement 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à mains levées et à l'unanimité :

- valide les opérations ainsi que leurs montants hors taxes

- autorise M. le maire à déposer des dossiers de demandes de subvention afin de solliciter les aides du Conseil Départemental, de l'Agence de l'Eau

- autorise le Département, pour ces opérations de réfection du réseau d'assainissement des secteurs ci-dessus, à percevoir les aides attribuées par l'Agence de l'Eau pour le compte de la commune et à les lui reverser,

- autorise M. le maire à demander, en justifiant et en motivant cette demande, un démarrage anticipé des travaux à l'ensemble des financeurs éventuels, sans que cela n'engage ces derniers.

#### **ECHANGES DE TERRAINS**

M. le maire expose au conseil que la SARL IMMOCYTE est propriétaire d'une parcelle cadastrée section C N°1898 pour 15 centiares située le long du chemin de la Taponnière.

La commune est elle propriétaire d'une parcelle cadastrée section C n°1900 pour 43 centiares située le long du chemin de la Taponnière.

A l'occasion d'une demande de division parcellaire de la propriété de la SARL IMMOCYTE, en date du 23 janvier 2020, la parcelle C 1900 se trouve divisée en 2 parcelles : C 1919 pour 10 centiares et C 1920 pour 33 centiares.

A cette occasion, la commune a souhaité régulariser une situation correspondant à l'assiette de l'ouvrage routier existant. Il a été dressé le 23 janvier 2020 un procès-verbal de délimitation de la propriété des personnes publiques par P. Renaud, géomètre expert.

Afin de maintenir l'axe routier existant, il est nécessaire de procéder à un échange de parcelles entre la commune et la SARL IMMOCYTE, à savoir :

- parcelle cadastrée section C 1898 d'une surface de 15 ca appartenant à la SARL IMMOCYTE,
- parcelles cadastrées C 1919 et 1920 pour une surface globale de 43 ca appartenant au domaine privé.

Il est ici précisé que l'échange aura lieu sans soulte d'aucune part.

M. le maire demande au conseil de :

- Autoriser M. le maire à régulariser l'acte administratif d'échange des parcelles entre la SARL IMMOCYTE (parcelle C 1898) et la commune (parcelles C 1919 et 1920) sans soulte de part ni d'autre, et signer tous documents se rapportant à cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise M. le maire à régulariser l'acte administratif d'échange des parcelles entre la SARL IMMOCYTE (parcelle C 1898) et la commune (parcelles C 1919 et C 1920) sans soulte de part ni d'autre et signer tous documents se rapportant à cette opération.

#### **CESSION DE TERRAINS**

M. le maire expose au conseil que M. Dominique BOYAT est propriétaire d'une parcelle cadastrée section AH 158 pour 21 ares et 78 centiares située le long de la Route de Dommartin.

A l'occasion d'une demande de division parcellaire de la propriété de M. Dominique BOYAT, en date du 10 mai 2021, la parcelle AH 158 se trouve divisée en 3 parcelles : AH 585 pour 6 ares 26 centiares, AH 586 pour 33 centiares et AH 587 pour 15 ares 22 centiares.

A cette occasion, la commune a souhaité régulariser une situation correspondant à l'assiette de l'ouvrage routier existant.

Afin de maintenir l'axe routier existant, il est nécessaire de procéder à l'acquisition à titre gratuit de la parcelle AH 586 pour 33 centiares.

M. le maire demande au conseil de l'autoriser à régulariser l'acte administratif d'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée section AH n° 586 pour 33 centiares, et signer tous documents se rapportant à cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise M. le maire à régulariser l'acte administratif l'acte administratif d'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée section AH n° 586 pour 33 centiares, et signer tous documents se rapportant à cette opération.

### **JURYS D'ASSISES**

M. le maire explique au conseil, que comme chaque année, il est nécessaire de procéder à la désignation des listes préparatoires pour la liste des jurés d'assises constituant la liste annuelle du département de l'Ain pour l'année 2024 définie par une commission spéciale.

Le nombre de jurés pour Manziat est 2, mais il faut tirer au sort un nombre 3 fois supérieur soit une liste de 6 jurés qui sera adressée au greffe de la cour d'assises avant le 30 juin 2023

Les jurés doivent avoir atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2024 et résider à titre principal dans le département de l'Ain. Les personnes âgées de plus de 70 ans peuvent demander à être dispensées.

Le tirage effectué, les personnes tirées au sort seront informées personnellement par courrier.

Ce point ne donne pas lieu à vote du conseil municipal.

### **Divers**

- **Bar-restaurant le Manziaty**, une annonce a été mise pour rechercher un locataire gérant
- **Prix de l'eau** : il a été constaté une augmentation du prix de l'eau sur la facture reçue en ce début de mois. Des explications ont été demandées à la SAUR. Un point sera fait au conseil dès que les éléments auront été reçus.
- **Ponts** : la commune a candidaté pour l'obtention de subventions pour le pont des Gours. Notre candidature ayant été retenue une visite aura lieu fin 2023 et fin 2025. A voir pour rajouter le pont de fer.
- **Commission des listes électorales** : il est nécessaire de renouveler la commission des listes électorales tous les ans : C. CATHERIN, M. BENOIT – S. RAFFIN sont désignés en qualité de titulaires
- **Emploi d'été** : Afin de palier à l'absence des agents techniques partant en vacances cet été, il est prévu l'embauche d'un jeune, pour aider notamment à l'arrosage. Les dates seront fixées ultérieurement.
- **Schéma directeur des infrastructures de recharge des véhicules électriques (SDIRVE)** : M. le maire présente un diaporama concernant le schéma directeur des infrastructures de recharge des véhicules électriques (dossier mené par la CCBS et le SIEA). Un recensement des parkings a été réalisé sur la commune afin d'y installer des bornes de recharge pour les véhicules électriques. M. le maire informe que l'investissement de ces bornes sera à la charge des communes.

### **Comptes rendus des commissions :**

### **Commission assainissement environnement :**

Deux bureaux d'étude travaillent pour la CCBS : KPMG et Réalité environnement pour le transfert de la compétence assainissement. Des documents concernant la gestion de l'assainissement par la commune leur ont été adressés afin d'être étudiés. Une réunion de restitution aura lieu à la CCBS jeudi 1<sup>er</sup> juin.

### **Commission Bâtiments :**

- Transition énergétique 16/05 (Denis C) : Une réunion était organisée en présence Mme la Sous-Préfète, des représentants de la Région. Des informations ont été communiquées sur ce qui a été réalisé jusqu'à ce jour et sur le potentiel futur en matière de transition énergétique (méthanisation, photovoltaïque, éolien...). B. Vernoux, maire de Replonges est intervenu afin d'expliquer comment s'organise la production d'électricité suite à l'installation de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment communal. La commune a rencontré la SEM Léa pour engager une réflexion sur l'installation de panneaux photovoltaïques. Un devis est à recevoir pour lancer l'étude.
- Eclairage du stade : des mesures sont à revoir avec l'Entreprise SERPOLLET afin de régulariser les non conformités.

### **Commission urbanisme :** Denis C dresse la liste des dossiers d'urbanisme

La commune lance une opération de relance de demandes de déclaration d'achèvement des travaux non transmises, pour les dossiers ayant été déposés il y a plus de 6 ans. Suite aux directives de la préfecture, en cas de non réponse, les dossiers seront envoyés au procureur de la République.

### **Commission PLUI :**

- **COPIL PLUI 22/05** : cette réunion avait pour objet de balayer les remarques faites par les personnes publiques associées.
- **Enquête publique** du 12 juin au 12 juillet. Les habitants du territoire de la CCBS pourront consulter les documents réalisés dans le cadre de l'élaboration du PLUi. Le commissaire enquêteur tiendra en mairie une permanence le 4 juillet au matin. Les derniers permis de construire ont été recensés afin d'être pris en compte dans cartographie du PLUi.

### **Commission manifestations :**

- **Réunion fête patronale** : S. BERNARD et M. le maire ont rencontré le FCM, plusieurs manèges sont attendus pour cette fête. Concernant le feu d'artifice, le budget a été réévalué pour cette année.

### **Commission Vie scolaire – associations – bibliothèque :**

- **Brioche MARPA** : 02/05 – N. CHAMBARD remercie tous ceux qui se sont rendus disponibles pour ce moment d'échange important et convivial.
- **Cross du cœur Gorrevod** : Les enfants des écoles y ont participé par le biais de l'USEP, les fonds récoltés seront reversés cette année à EDUCADEL pour l'achat de petits jeux.

- **Spectacle bibliothèque** : 10/05 – 168 personnes étaient présentes pour ce spectacle. Un grand merci aux bénévoles de la bibliothèque pour leur implication
- **Permis piéton école** 15/05 – C. Parvy (policier municipal) a fait passer le permis piéton aux élèves, la remise des diplômes a eu lieu en présence de D. Catherin
- **Accueil à l'école publique d'une stagiaire de la MFR de Pont de Veyle** : élève en 4<sup>ème</sup> sous la tutelle des deux ATSEMS de l'école, elle effectuera son stage sur une durée de 5 semaines

#### **Commission Voirie – Espaces Verts – Fleurissement – Agents techniques :**

- **Avancement RD 933** : le planning est suivi, les travaux devraient être terminés à la date prévue. Malgré les dispositions prises avec les transports scolaires, le bus continue de passer Route de Dommartin, un rappel sera fait à ce sujet.
- **PATA** : sera réalisé dans les prochaines semaines, l'entreprise Guillermin TP a été retenue pour cette année.
- **Route de Dommartin** : Une reprise de la route sera réalisée de la croix jusqu'au petit rond-point en bi-couche, le reste de la Route étant de la compétence de la CCBS.
- **Remise des prix du fleurissement** 3/06 : A. COULON se rendra à la remise des prix du fleurissement. Cette année la commune ayant concouru pour la 1<sup>ère</sup> fleur ne sera pas récompensée au titre du prix des villes et villages fleuris
- **Matériel services techniques** : une nouvelle benne de 5 tonnes a été achetée.

#### **Questions diverses**

E. Fayard demande s'il est possible d'acquérir un micro-ondes pour la salle des fêtes. A étudier.

(Séance levée à 22h30)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,